RECOUVREMENT DES PRIMES IMPAYÉES

| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|----------|
| AA009 | 2 jours - 14 h | | Présentiel ou à distance | |
| | | | | |

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 16/11/2023 au 17/11/2023

OBJECTIFS

- Mémoriser les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyser la jurisprudence récente.
- Identifier les moyens pour éviter un grand nombre d'impayés.
- Appliquer les mécanismes clés du recouvrement amiable et des poursuites judiciaires.

<u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de dossiers de recouvrement et les moyens d'éviter les impayés. Les participants réalisent des cas pratiques pour

s'entraîner à l'exercice des poursuites amiables.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel en réglementation de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyse de la jurisprudence récente
- 1. Obligation au paiement de la prime
- 2. Procédure en cas de non-paiement
- B. Exercer les poursuites « amiables »
- 1. Identification des auteurs des poursuites
- 2. Procédures
- a) courrier : frais et intérêts de retard
- b) relances téléphoniques
- c) visites domiciliaires
- d) banques de données
- 3. Traitement des réponses
- a) résiliation
- b) paiement, risque vendu, PSA, échéancier
- c) procédures collectives
- d) surendettement
- C. Les mécanismes des poursuites judiciaires
- 1. Pièces à fournir par le service comptable
- a) regroupement des créances
- b) pièces à fournir : mise en demeure, contrat, quittances, courriers
- 2. Injonction de payer
- 3. Voies d'exécution-saisies

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires d'opérations d'assurances

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

E-learning AL131 ou connaissances équivalentes

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1758,00 € Exonérés de TVA Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 17/12/2025 à 01:43